



BULLETIN D'ADHESION

MEMBRE ACTIF

Association loi 1901 Siret 794 509 307 000 11 APE 9499Z

Adresse de correspondance :

Alexandre Seddik / République des commerçants

105 rue de la République 13002 Marseille / alexandre.seddik@yahoo.fr

N° d'adhérent :

Enseigne :		Raison sociale :	
Adresse de l'établissement :		CP :	Marseille
Nom du resp. :		Prénom :	
Téléphone fixe :		Portable :	
e-mail :		Siret :	

Votre cotisation est de 240 € pour l'année civile, payable selon les modalités ci-dessous. Un prorata mensuel est prévu pour ceux qui acquièrent la qualité de membre en cours d'année.

Date :		Signature :	
		(Et cachet de l'établissement éventuellement)	

Veillez remplir l'autorisation de prélèvement SEPA annuelle renouvelable chaque année par tacite reconduction ci-dessous et joindre un RIB. Le prélèvement se fait en une fois au cours du premier trimestre de l'année.

Pour toute résiliation, merci d'adresser au siège votre demande au moins 3 mois avant la date d'échéance fixée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve de s'être acquitté de la totalité de la cotisation de l'année en cours ; La résiliation sera sans délai dans les cas suivants : cessation d'activité, vente du fonds de commerce ou de la majorité des parts sociales.

Lors du renouvellement tacite annuel, le conseil d'administration peut augmenter la cotisation selon un indice objectif choisi par ses soins et ayant une relation directe avec l'objet de l'association ou le contrat d'adhésion.

Si vous souhaitez un prélèvement SEPA trimestriel (4 x 60€), veuillez cocher la case suivante **Veillez noter que le prélèvement trimestriel est une facilité de paiement et vous engage à honorer les quatre échéances. Une résiliation en cours d'année n'est pas autorisée.**

Si vous optez pour le virement, veuillez cocher la case ci-après **et utiliser les identifiants bancaires suivants : IBAN : FR76 3007 7048 8215 7800 0020 032 BIC : SMCTFR2A**

Si vous optez pour le paiement par chèque ou espèces, vous devez ajouter 60€ de frais de gestion, soit un total de 300 €. Cochez dans ce cas la case ci-après
Dans tous les cas, vous recevrez un reçu de cotisation dès versement de la totalité de la cotisation.

Un membre adhérent est réputé avoir eu connaissance du Règlement intérieur de l'association et s'y conformer.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.	N° NATIONAL D'EMETTEUR
En cas de litige sur le prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.	FR 51zzz648410

NOM ET ADRESSE DE FACTURATION DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
	Nom : La République des commerçants Adresse : La Tabatière / 105 rue de la République 13002 Marseille

COMPTE A DEBITER				SIGNATURE DU DEBITEUR
Code Ets	Code Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.	
Etablis- sement :	Agence :	Adresse de l'établissement :	Date :	